



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS,
ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES,
SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉS

Au 1^{er} janvier 2024



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bourgogne Franche-Comté

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/01/2024.

La Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxes.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2024).

Les tarifs modifiés au 1^{er} janvier 2024 apparaissent en rose sur le présent document.

SOMMAIRE



1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA



Artisan/Commerçant - Libre Convergence	6
Profession Libérale - Labelis.....	6
Franchisé - Franchise & Vous	7
Viticulteur/Agriculteur - Libre Convergence	7
Freelance - Micro-entrepreneur	8
SCI (Société Civile Immobilière).....	8
Associations de proximité - Offre groupée de services Associatis Essentiel.....	8
Associations de proximité, CSE, syndicats, syndicats de copropriété - Offre groupée de services Association	9
Offres qui ne sont plus commercialisées.....	9

2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte.....	10
Services bancaires de base	10
Les frais et commissions de mouvement	11
Les autres frais et services	11
Les dates de valeur	12
Les oppositions	12

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention.....	13
Les incidents liés aux chèques.....	13
Les incidents liés aux prélèvements et effets.....	14
Opérations particulières	14

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces	15
Les chèques	16
Les cartes de paiement.....	16
Les virements SEPA	18
Les prélèvements SEPA	19

Les effets de commerce.....	22
Offre qui n'est plus commercialisée.....	22

5 LES ASSURANCES



Les assurances	23
----------------------	----

6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil Pro/CE Net Comptes....	25
Webprotexion.....	25
Pulceo Connect.....	25
Alertecureuil Pro	26
Sécurisation des opérations en ligne (SOL).....	26

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE net remises.....	27
CE net EDI (EBICS).....	27
PulCEo.....	28
SWIFTNet.....	28
PE SIT	28
Autres prestations	28

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique	29
Les terminaux de paiement électronique (TPE).....	29
Tap to Pay	29
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS).....	29
HeoH	30
CE Boost Pay BUSINESS	30
ONEY Proxi.....	30
E-commerce.....	31
Smile&Pay.....	32
Offre qui n'est plus commercialisée.....	32

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



IZ e-commerce	33
Jedeclare.com	33
CE boost FID	33
Avance et gestion du tiers-payant	33
iPaidThat	34
Joinly	34

10 FINANCEMENT



Financement bancaire court terme ..	35
Financement des investissements ...	37
Assurance des emprunteurs	39
Cautions et garanties	39

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale	40
----------------------------	----

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Les opérations sur compte-titres ordinaire	41
Les parts sociales	42
Les droits de garde	42
Les autres tarifs	43
Les transferts de compte-titres ordinaire	43

13 L'ÉPARGNE



14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Les virements internationaux	45
Les opérations d'encaissement	45
Offre qui n'est plus commercialisée	46

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés	47
-----------------------------------	----

16 LES NUMÉROS UTILES



Centre de relation clientèle	50
Carte bancaire	50
Monétique commerçants	50
Assurances	50
Nos partenaires	51

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation	52
Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige	53

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA



DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : par exemple chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiement⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes, service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette) assurance incluse⁽²⁾, Eparfix. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

POUR LES PROFESSIONNELS

> ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Fourniture d'une carte de débit	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	28,60 €/mois	29,70 €/mois	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	28,60 €/mois	29,70 €/mois	36,00 €/mois
Sans carte	28,60 €/mois		

- Avec l'option abonnement au service CE net remises + **12 €/mois**⁽³⁾
ou CE net EDI* + **24,50 €/mois**⁽³⁾

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Fourniture d'une carte de débit	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	28,60 €/mois	29,70 €/mois	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	28,60 €/mois	29,70 €/mois	36,00 €/mois
Sans carte	28,60 €/mois		

- Avec l'option abonnement au service CE net remises + **12 €/mois**⁽³⁾
ou CE net EDI* + **24,50 €/mois**⁽³⁾

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement et Sécurexpress Assurance sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

*EDI (Échanges de Données Informatisées).

> FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FRANCHISE & VOUS

Fourniture d'une carte de débit	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	28,60 €/mois	29,70 €/mois	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	28,60 €/mois	29,70 €/mois	36,00 €/mois
Sans carte	28,60 €/mois		

- Avec l'option abonnement au service CE net remises **+ 12 €/mois⁽¹⁾**
ou CE net EDI* **+ 24,50 €/mois⁽¹⁾**

> VITICULTEUR/AGRICULTEUR - LIBRE CONVERGENCE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Fourniture d'une carte de débit	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	20,70 €/mois	21,70 €/mois	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	20,70 €/mois	21,70 €/mois	26,00 €/mois
Sans carte	18,60 €/mois		

- Avec l'option abonnement au service CE net remises **+ 12 €/mois⁽¹⁾**
ou CE net EDI* **+ 24,50 €/mois⁽¹⁾**

BON À SAVOIR

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Individuelles (Initial, Confort ou Optimal).

Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

*EDI (Échanges de Données Informatisées).

1

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA

> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (Internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés⁽²⁾, accès à un conseiller dédié.

Fourniture d'une carte de débit	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	9,90 €/mois	13,90 €/mois	19,90 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-		

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

Tenue de compte, commission de mouvement, Assurance des Moyens de Paiement Pro Plus⁽⁴⁾ (perte ou vol), chéquier⁽²⁾, relevés de compte mensuels⁽²⁾ ou décennaires, gestion à distance de vos comptes.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI PRO

- Offre Groupée de Services SCI PRO 8,50 €/mois

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES (CSE), SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRITÉ

> ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ - OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ASSOCIATIS ESSENTIEL

Tenue de compte, chéquier⁽²⁾, franchise d'agios, relevés de compte mensuels⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes, Assurance des Moyens de Paiement Association⁽⁴⁾, Assurance et Protection Juridique Associatis des Membres du bureau⁽⁴⁾.

(1) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

(4) L'Assurance des Moyens de Paiement Pro Plus, l'Assurance des Moyens de Paiement Association et Assurance et Protection Juridique Associatis des Membres du bureau sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances filiale du Groupe BPCE. Se reporter aux Conditions Générales ou à la notice d'information. Ces tarifications, susceptibles de modifications, sont fixées par BPCE Assurances IARD.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ASSOCIATIS ESSENTIEL

Fourniture d'une carte de débit	Visa Business à contrôle de solde systématique
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	9,50 €/mois
Sans carte	7,50 €/mois

■ Carte de retrait Associatis..... **8,50 €/mois**

> ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ - OFFRE GROUPEE DE SERVICES SERVICES ASSOCIATION

Tenue de compte, chéquier, relevés de compte mensuels, gestion à distance de vos comptes, Assurance des Moyens de Paiement Association⁽¹⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ASSOCIATION

■ Offre Groupée de Services Services Association..... **3,40 €/mois**

> OFFRES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES

AUTO-ENTREPRENEUR

■ Cotisation dans le cadre de la convention auto-entrepreneur..... **12,20 €/mois**

ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

■ Offre Groupée de Services Associatis Essentiel avec une Carte Visa Electron **9,50 €/mois**

(1) L'Assurance des Moyens de Paiement Pro Plus, l'Assurance des Moyens de Paiement Association et Assurance et Protection Juridique Associatis des Membres du bureau sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances filiale du Groupe BPCE. Se reporter aux Conditions Générales ou à la notice d'information. Ces tarifications, susceptibles de modifications, sont fixées par BPCE Assurances IARD.

2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).



> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	1,70 €	1,20 €
Bi-mensuelle	1,70 €	1,20 €
Décadaire	1,70 €	1,20 €
Journalière	1,70 €	1,20 €

- Édition de relevé au guichet de l'agence **4,10 €/relevé**
- Clôture de compte courant ou offre groupée de services **Gratuit**
- Relevé Annuel de Frais (RAF) **Gratuit**

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base **Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
 - Un changement d'adresse par an
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
 - La domiciliation de virements bancaires
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
 - La réalisation des opérations de caisse
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
 - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA⁽¹⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte
 - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

(1) Hors virement instantané.

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

POUR LES PROFESSIONNELS

- Tenue de compte **65,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable⁽¹⁾ **85,00 €/an**
- Commission de mouvement⁽²⁾ **0,14 %, min 15,00 €/trimestre**

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

- Frais de tenue de compte..... **5,50 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel..... **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Commission de mouvement⁽²⁾..... **Gratuit**
- Franchise d'agios⁽³⁾..... **5,00 €/mois**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) **TVA** **25,00 €**
- Frais de recherche de document(s) (hors chèques) **36,40 €/document**
- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **TVA** **150,00 €**
- Compte Française des Jeux (ouverture)..... **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) (ouverture)..... **Gratuit**

COFFRE-FORT (SELON DISPONIBILITÉ DANS VOTRE AGENCE) **TVA**

- Frais de location (selon contenance)
 - Petit coffre (catégorie B) **83,33 €/an**
 - Coffre standard (catégorie C ou D) **108,33 €/an**
 - Coffre moyen (catégorie E) **137,50 €/an**
 - Grand coffre (catégorie F) **200,00 €/an**
 - Coffre supérieur (catégorie G,I) **241,66 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)..... **Frais réels/ouverture**

(1) Dans le cadre réglementaire de la connaissance client et du dispositif de notation interne de l'établissement, frais inhérents à la gestion, à la fiabilisation et à l'actualisation des données administratives, juridiques, comptables et financières du client.

(2) La commission de mouvement est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios, ...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

(3) Se référer aux conditions particulières pour connaître le montant de la franchise d'agios applicable au moment de la souscription. Les agios qui excèdent le montant de la franchise sont dus.

2 LE COMPTE COURANT

> LES DATES DE VALEUR

■ Chèque émis	J : date de comptabilisation
■ Remise de chèque(s) compensable en France.	J + 1 ouvré⁽¹⁾ Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).
■ Virement reçu	J : date de comptabilisation
■ Virement émis	J : date de comptabilisation
■ Prélèvement reçu	J : date de comptabilisation
■ Prélèvement émis	J : date de comptabilisation
■ Versement d'espèces, dépôt au guichet	J : date de comptabilisation
■ Retrait d'espèces	J : date de comptabilisation
■ Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat	J : date de comptabilisation
- Débit différé	J : date de comptabilisation
■ Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance)	E + délai en vigueur de 8 ouvrés + 5 calendaires⁽²⁾
■ Remise d'effet à l'escompte	J + 1 calendaire⁽²⁾
■ Monétique	JR

> LES OPPOSITIONS

■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	56,00 €
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
■ Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur	17,70 €
■ Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur	27,00 €
■ Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte	20,00 €

(J) : date de comptabilisation.

(JR) : jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires.

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

- Frais par opération **10,00 €/opération (plafond 40,00 €/jour)**

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **10,50 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant⁽²⁾
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de la provision pour régularisation
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Pour un chèque < ou égal à 50,00 € **20,00 €⁽³⁾**
 - Pour un chèque > à 50,00 € **40,00 €⁽³⁾**(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction **23,00 €/chèque**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **25,00 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un chèque déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 13).



3

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **10,50 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant⁽²⁾ :
 - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
 - et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,00 €⁽³⁾**
 - Frais dans la limite d'un plafond de **4 opérations/jour**
- Rejet d'un effet pour défaut de provision⁽³⁾ **22,00 €/effet**

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **10,50 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envoi en recommandé **12,00 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **100,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 83,33 €⁽⁴⁾**

BON À SAVOIR

Lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé, ce courrier est adressé au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser, et éventuellement, un 2^e courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 13).

(4) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation..... **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté.... **3,20 €**
 - Dans une autre Caisse d'Épargne **3,20 €**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EUROS DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement
 - Avec une carte Visa Business
 - Jusqu'à 3 retraits dans le mois **Gratuit**
 - À partir du 4^e retrait par mois..... **1,10 €/opération**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN DEVICES

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,25 €	6,50 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90 %	2,90 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces **Gratuit**
- Service dépôt Sécurexpress toutes options
 - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽¹⁾⁽²⁾
 - Avec assurance⁽³⁾ recette -dépôt..... **10,79 €/trimestre**
 - Sans assurance recette -dépôt..... **26,17 €/an**
 - Service Sécurexpress coupe file **27,40 €/an**

(1) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(3) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.



4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières)..... **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence..... **14,80 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois
suivant la mise à disposition **8,50 €/destruction**
- Frais d'envoi de Chéquier :
 - Envoi par courrier simple **2,35 €/envoi**
 - Envoi par recommandé avec A/R..... **10,55 €/envoi**
- Frais de recherche et copie de chèque **10,50 €/envoi**

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France..... **Gratuit**
- Télécollecte images chèques **Nous consulter**

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE POUR LES PROFESSIONNELS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Gratuit Souscription dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	55,00 €/an	140,00 €/an	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-	55,00 €/an	140,00 €/an	225,00 €/an

COTISATION CARTE POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRÉTIÉ (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	32,00 €/an	50,00 €/an	140,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-	50,00 €/an	140,00 €/an

- Carte de retrait Associatis..... **20,00 €/an**
- Service e-carte bleue..... **13,20 €/an**
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽¹⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽¹⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽¹⁾..... **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone euro..... **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone euro
 - Commission proportionnelle au montant payé par carte..... **2,90 %**
 - Avec un maximum de perception par transaction..... **7,00 €/paiement**
 - Commission fixe..... **2,20 €/paiement**

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Frais de destruction de la carte lorsqu'elle n'est pas retirée en agence dans les deux mois..... **8,50 €/destruction**
- Frais d'envoi de carte en recommandé..... **10,55 €/envoi**
- Refabrication de la carte avant échéance..... **36,50 €**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement⁽²⁾
 - En agence ou par téléphone..... **13,00 €**
- Réédition/réactivation du code confidentiel carte en agence..... **11,40 €**
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽³⁾..... **Gratuit**

(1) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

(2) Pour une durée de 30 jours.

(3) Sous réserve d'être abonné au service de Banque à distance et d'être équipé de Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass Pro pour CE net.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Tarifs en € par opération (sauf indication contraire).

> LES VIREMENTS SEPA⁽¹⁾

DÉFINITION : Les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale au sein de la même Caisse d'Épargne.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements euros Tiers urgents UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union européenne, le jour de la réception de l'ordre sous condition du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Épargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union Européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Épargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique ou à défaut de la télécopie de confirmation de l'ordre.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

VIREMENTS ÉMIS

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽²⁾	Par télétransmission ⁽³⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement vers une autre Caisse d'Épargne (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	0,35 €
Virement occasionnel vers une autre banque	4,00 €	Gratuit	0,35 €
Virement SCT accéléré			0,50 €
Virement Jour (demande avant 12h, effectué dans la journée)			0,45 €
Virement Tiers urgent (demande avant 14h)			7,00 €
Virement permanent vers une autre banque (mise en place)	1,50 €	Gratuit	
Virement permanent vers une autre banque (par virement)	1,60 €		
Virement permanent vers une autre banque (modification/suppression)	15,75 €		
Remise de virements confirmée par mail	4,50 €		4,50 €
Émission virement de trésorerie par remise (VSOT)*	17,00 €		5,20 €
Remise de virements confirmée par signature électronique	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	17,00 €		
Annulation/modification d'une remise EDI**			15,75 €
Annulation/modification d'une opération/remise avant traitement	15,75 €		
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)		Gratuit	

*VSOT : Virement Spécifique Orienté Trésorerie.

** EDI : Échange de Données Informatisées.

(1) L'Espace unique de paiement en euros (SEPA - Single Euro Payments Area) comprend les pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, le Royaume-Uni.

(2) Services de Banque à distance : Direct Ecoreuil Pro, CE net Comptes.

(3) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).

	En agence		Sur Internet ⁽¹⁾
	Virement instantané vers une autre Caisse d'Épargne	Virement instantané vers un autre établissement bancaire	Virement instantané via un service de Banque à distance (DEI Pro, CE Net) tous établissements
Virement Instantané unitaire de 1,00 € jusqu'à 5000 €	1,00 €	4,90 €	1,00 €
Virement Instantané unitaire de 5000,01 € jusqu'à 30000 €	3,00 €	6,90 €	3,00 €
Virement Instantané unitaire de 30000,01 € jusqu'à 100000 €	10,00 €	13,90 €	10,00 €

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement occasionnel ou permanent..... **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone euro **Gratuit**

> LES PRÉLÈVEMENTS SEPA⁽²⁾

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) L'Espace unique de paiement en euros (SEPA - Single Euro Payments Area) comprend les pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, le Royaume-Uni.



4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Tarifs en € par opération (sauf indication contraire).

PRÉLÈVEMENTS REÇUS

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Paiement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement CORE	12,00 €		Gratuit
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) :			
- Autorisés (liste blanche)	18,00 €		
- Non autorisés (liste noire)	18,00 €		
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement	12,00 €		
Refus de tout prélèvement	32,00 €		
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	15,75 €		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	20,00 €		
Demande de copie de mandat de prélèvement	35,00 €		
Autorisation de prélèvement B2B (enregistrement, suppression, modification ou annulation du consentement sur mandat B2B)	12,50 €		

PRÉLÈVEMENTS ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **TVA** **29,16 €**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **TVA** **Nous consulter**

	En agence/Par téléphone	Par télétransmission ⁽²⁾
Prélèvement permanent :		
- Frais de mise en place d'un échéancier	13,80 €	
- Frais de modification/suppression d'un échéancier	12,00 €	
- Frais par prélèvement émis	12,00 €	
Émission de prélèvement CORE occasionnel	12,00 €	0,35 €
Émission de prélèvement interentreprises (B2B) occasionnel	12,00 €	Gratuit
Enregistrement d'un mandat dans une liste de prélèvement	18,00 €	
Annulation ou modification d'une remise EDI*		15,75 €
Demande reversement prélèvement émis	17,00 €	
Modification/annulation d'un mandat dans une liste	18,00 €	
Frais de remise de prélèvement par mail	4,50 €	
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	Gratuit	Gratuit
Frais de prélèvement émis et revenu impayé	12,00 €	5,00 €

*EDI : Échange de Données Informatisées.

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

- Solutions de gestion des mandats
 - Frais de gestion des mandats sur e-remises **Nous consulter**
 - Frais de gestion des mandats sur GMS **Nous consulter**
- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement... **Nous consulter**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance **17,00 €/opération**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort..... **17,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements
(rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur)..... **12,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements interentreprises
(B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance)..... **12,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements interentreprises
(B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle **12,00 €/opération**
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement
non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier **TVA** **15,75 €**

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE

■ Effet remis - Support papier	
- Frais par remise.....	3,80 €/remise
- Frais par effet.....	4,00 €/effet
■ Effet remis - Télétransmis	
- Remise d'effets confirmée par signature électronique.....	Gratuit
- Frais par effet.....	0,40 €/effet
■ Autres	
- Effet remis à l'encaissement revenu impayé.....	16,00 €
- Effet restitué.....	16,00 €
- Acceptation, modification, prorogation.....	16,00 €
- Réclamation.....	16,00 €
- Demande d'avis de sort.....	16,00 €
- Changement de domiciliation.....	16,00 €
- Autres opérations.....	16,00 €
- Opposition sur effet à payer.....	22,00 €/effet
- Rejet d'un effet à payer.....	22,00 €/effet
- Réception d'une remise non signée électroniquement.....	5,00 €/effet

SERVICES SEPAMAIL

■ Demande de règlement.....	Nous consulter
- Abonnement au service	
- Demande de règlement	
■ Vérification de coordonnées bancaires.....	Nous consulter
- Abonnement au service	
- Demande de vérification	

> OFFRE QUI N'EST PLUS COMMERCIALISÉE

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT IMMEDIAT CARTE VISA ELECTRON (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

■ Cotisation carte pour les associations de proximité, CSE, syndicats, syndicats de copropriété.....	32,00 €/an
■ Cotisation carte pour les professionnels.....	Gratuit
Souscription dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	

5 LES ASSURANCES



POUR LES PROFESSIONNELS

- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽²⁾ **27,40 €/an**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽³⁾ **Nous consulter**
- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽³⁾ **Nous consulter**

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽²⁾⁽⁴⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS* en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁸⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

- Protection Homme Clé⁽²⁾⁽⁴⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽²⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

- Millevie PER⁽²⁾⁽⁵⁾ **Nous consulter**

Plan d'Épargne Retraite individuel.

SANTÉ

- Garantie Santé Côté Pro⁽²⁾⁽⁶⁾ **Nous consulter**

Complémentaire santé individuelle.

- Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

BON À SAVOIR

Bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de santé
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole
- Votre activité face aux risques cyber

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) L'Assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des Professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(4) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(5) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(6) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA GIE.

(7) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

(8) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

*TNS (Travailleur Non Salarié).

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

- Assurance Moyens de Paiement Association⁽¹⁾ **16,30 €/an**
L'Assurance Moyens de Paiement Association vous couvre en cas d'utilisation frauduleuse de vos moyens de paiement avant opposition. Selon conditions générales et particulières de service.
- Assurance Homme Clé..... **Nous consulter**
- Épargne salariale **Nous consulter**
- Assurance et Protection Juridique Associatis des membres du Bureau..... **60,00 €/an**
- Assurance sur découvert **Nous consulter**

(1) Contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances, distribués par votre Caisse d'Épargne intermédiaire d'assurance immatriculée à l'Orias. Cette tarification, susceptible de modifications, est fixée par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances, filiale du Groupe BPCE.

6 LA BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ECUREUIL PRO/CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de Banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

■ Abonnement à des services de Banque à distance (hors forfait ou offre groupée de services)

- Direct Ecureuil Pro (réservé aux Entrepreneurs Individuels)..... **6,00 €/mois⁽¹⁾**
- CE net Comptes..... **6,00 €/mois⁽¹⁾**
- Service Digital Box..... **Gratuit⁽¹⁾**

Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de Banque à distance.

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android)



> WEBPROTECTION

- Service de Banque à distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs..... **Gratuit⁽¹⁾**

> PULCEO CONNECT **TVA**

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Pulceo Connect fonctionne sur un site Internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulceo pour les clients équipés de ces services.

- PULCEO Connect..... **9,00 €/mois**
- Option gestion du risque commercial..... **10,00 €/mois**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.



> ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
- Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS)..... **5,00 €**

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) **TVA**

- Sécur'Pass ou Sécur'Pass Pro **Gratuit**
- SOL SMS **Gratuit**
- Lecteur CAP **12,00 €/lecteur**
- Carte Secur@ccès..... **8,50 €/an**
- Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque **14,00 €**
- Frais de refabrication de carte Secur@ccès..... **7,00 €**
- Frais de demande de réédition du code confidentiel **7,00 €**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)..... **90,00 €/an**

DÉFINITION : SécurPass et Sécur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Sécur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur Internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de Banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Sécur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces Banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre CB à usage Professionnel.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

DÉFINITION : Certificat Électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le Certificat Électronique est délivré sur clé USB.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

DÉFINITION : Services de gestion de compte via des échanges de données informatisées
À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur Internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

> CE NET REMISES

BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

■ Frais de mise en place du service TVA	50,00 €⁽¹⁾
■ Frais d'intervention par la Caisse d'Épargne à la demande du client.....	10,00 €/opération
■ Frais de modification sur l'abonnement.....	10,00 €⁽¹⁾
■ Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres Abonnement : saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs	30,00 €/mois⁽¹⁾

> CE NET EDI (EBICS)

■ Frais de mise en place du service.....	50,00 € TVA
■ Abonnements EBICS T TVA	55,00 €/mois
■ Abonnements EBICS TS TVA	60,00 €/mois
■ Frais de modification sur l'abonnement.....	10,00 €

BON À SAVOIR

Si vous détenez une offre groupée de services, vous bénéficiez d'une remise de 50 % sur votre abonnement CE net Remises ou CE net EDI.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

> PULCEO **TVA**

BON À SAVOIR

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE net EDI (EBICS).

- Frais de mise en place du service (à distance)..... **À partir de 200,00 €**
- Abonnement PulCEo.fr⁽¹⁾ incluant deux banques..... **À partir de 40,00 €/mois**
 - Option par banque supplémentaire..... **À partir de 10,00 €/mois**
 - Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, e-facture, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes.....)..... **Nous consulter**

POUR LES PROFESSIONNELS

> SWIFTNET **TVA**

- Frais de mise en place du service..... **Nous consulter**
- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct..... **Nous consulter**
- Abonnement mensuel services FIN..... **Nous consulter**

> PE SIT

- Frais de mise en place du service..... **Nous consulter**
- Abonnement mensuel..... **Nous consulter**

> AUTRES PRESTATIONS

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte..... **Nous consulter**
- Relevés format CFONB, XML et format MT940..... **Nous consulter**
- Relevé intraday..... **20 €/compte/mois TVA**
- Accès multiple tout protocole..... **Nous consulter**
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA..... **Nous consulter TVA**
- Abonnement Experts-Comptables rapatriement des relevés de comptes..... **Nous consulter TVA**
- Tracker SWIFT GPI..... **Nous consulter**
- Représentation automatique des impayés de prélèvements..... **Nous consulter**
- Services complémentaires..... **Nous consulter**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

- Commission monétique sur paiement **Nous consulter**
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire **Gratuit**
- Frais sur contrat inactif **15,00 €/an**
- Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)..... **Gratuit**
- Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)..... **Gratuit**

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électronique en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.

Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

- Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard au Premium **TVA** **À partir de 9,90 €**
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.
TPE Premium : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.
- Installation de logiciels spécifiques **TVA** **À partir de 15,00 €**
- Frais de dossier..... **50,00 €**

> TAP TO PAY

Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette.

Disponible sur Google Play⁽¹⁾ et App Store  

> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS)

Nous consulter

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

(1) Sous réserve de commercialisation.



8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> HEOH⁽¹⁾ **Nous consulter**

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE...

POUR LES PROFESSIONNELS

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽²⁾ **TVA**

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay-fr.

- Abonnement CE boost Pay Business **À partir de 65,50 €/mois**
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat **Nous consulter**
- Durée d'engagement **48 mois**

POUR LES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

> ONEY PROXI⁽³⁾

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

- Paiement en 3 ou 4 fois **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant**
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant**
- Pour connaître les % **Nous consulter**

(1) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 750 374 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

(2) CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 53 559 264 euros - située au 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France. Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le n° SIREN : 345 155 337.

(3) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 51 286 585 € - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

> E-COMMERCE **TVA**

- Inscription
 - SP PLUS PRO **150,00 €**
 - SP PLUS Pro Expert..... **250,00 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS **50,00 €**

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium.

- Abonnement mensuel
 - PAYPLUG⁽¹⁾ **Nous consulter**
 - SP PLUS PRO **15,00 €**
 - SP PLUS Pro Expert..... **30,00 €**
 - Jepaieenligne⁽²⁾ **15,00 €**
 - Jepaieenligne EXPRESS **5,00 €**

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽²⁾	Jepaieenligne EXPRESS
Canal de vente				
Site WEB marchand	√	√	X	X
VAD (téléphone, courrier, fax, e-mail)	5 €/mois*	5 €/mois*	X	X
Paiement par lien incluant le contrat VADS ⁽³⁾ (SMS, e-mail, ...)	X	5 €/mois	5 €/mois	√
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	X	X	√	10 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCarte Bancaire	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
Cartes privatives	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
American Express	5 €/mois	√	X	5 €/mois
PayPal				
Cetelem				
Cartes Titre-Restaurant CONECS				
Chèques-Vacances CONNECT				
X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option. tr : Prix par transaction.				

(1) Service de la société Payplug, proposé par Caisse d'Epargne. Payplug Entreprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(2) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(3) Vente À Distance Sécurisée.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne	Jepaieenligne EXPRESS
Typologie de paiement				
Paiement à la commande	√	√	√	√
Paiement à la livraison	√	√	√	√
Paiement différé	√	√	√	√
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	15 €/mois*	15 €/mois*	X	X
Paiement par lien	X	5 €/mois*	5 €/mois*	√
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisé	√	√	√	√
Mode WEB services	X	500 €*	X	X
Aide à la décision				
Module d'aide à la décision : niveau 1	15 €/mois*	√	15 €/mois*	X
Module d'aide à la décision : niveau 2	X	10 €/mois*	10 €/mois*	X
Reporting				
E-mail de confirmation de paiement au commerçant	√	√	√	√
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois*	√	10 €/mois*	X
Rapprochement bancaire visuel				X
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	25 €/mois*	25 €/mois*	X
Rapprochement impayés visuel et par fichier				X
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	√	√	√	√
Email de confirmation de paiement à l'internaute	√	√	√	√
Pages de paiement en multilingues	√	√	√	√
Affichage montant en multidevises	X	√	X	√
Modalités de facturation spécifique				
Facturation pour saisonnier par mois	10 €/mois*	10 €/mois*	10 €/mois*	X
X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option.				

➤ **SMILE&PAY⁽¹⁾** **Nous consulter**

DÉFINITION : Smile&Pay

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débuter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieur à 10 000 €.

➤ **OFFRE QUI N'EST PLUS COMMERCIALISÉE**

JEPAIEENLIGNE

■ Abonnement mensuel **15,00 €**

(1) Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution comme Établissement de paiement.

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> IZ E-COMMERCE⁽¹⁾ Nous consulter **TVA**

DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites Internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts-Comptables adhérents.

■ Frais d'adhésion au service Nous consulter **TVA**

POUR LES PROFESSIONNELS

> CE BOOST FID **TVA**

DÉFINITION : CE boost FID est une solution de fidélisation de la clientèle du professionnel.

- Module Analytique :
 - Frais d'inscription **25,00 €/point de vente**
 - Abonnement **5,00 €/mois/point de vente**
- Module Fidélité
 - Frais d'inscription **150,00 €/point de vente**
 - Abonnement **49,00 €/mois/point de vente**
 - Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.
- Module Fidélité +
 - Frais d'inscription **150,00 €/point de vente**
 - Abonnement **79,00 €/mois/point de vente**
 - Frais de sortie de 120 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et gratuit au-delà.

BON À SAVOIR

Jusqu'à 20 % de remise sur l'abonnement mensuel, Fidélité ou Fidélité +, à partir du 3^e point de vente.

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT

- Avance et gestion du tiers-payant Nous consulter
- Solution de gestion du tiers-payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽²⁾ et avance de fonds par la Caisse d'Épargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

(1) Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial SANTE PRO, SAS au capital social de 30 000 euros, immatriculé(e) au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 489 470 930, dont le siège social est situé au 331, rue de la Rotonde - 42153 Riorgues.



POUR LES PROFESSIONNELS ET LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

> IPAIDTHAT

iPaidThat⁽¹⁾ **Nous consulter**
 Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

> JOINLY⁽²⁾

- Offre Entraînement
 - Abonnement **Gratuit**
 - Frais de transactions sur encaissement **3,00 %**
- Offre Performance
 - Abonnement **180,00 €/an**
 - Frais de transactions sur encaissement **3,00 % maximum**

(1) SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 997 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE.

(2) JOINLY, service de la société E-COTIZ, proposé par la Caisse D'Épargne. SAS E-COTIZ, Le Tremplin - 6 rue Claude Farrère 75016 PARIS
 Téléphone : 01 84 20 20 16 - www.joinly.com - S.A.S. au capital de 7 725,40€- RCS Paris 802 661 678 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 10 802661678.

10 FINANCEMENT⁽¹⁾



> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

POUR LES PROFESSIONNELS

DÉCOUVERT

■ Découvert autorisé

- Frais de dossier

À la mise place (% du montant emprunté)..... **1,00 %**

- Minimum..... **100,00 €/dossier**

Au renouvellement (% du montant emprunté)..... **1,00 %**

- Minimum..... **100,00 €/dossier**

- Taux d'intérêt⁽²⁾..... **Nous consulter**

Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé

- Commission de dépassement sur autorisation

(majoration taux client) **7,00 % du taux négocié/trimestre**

■ Découvert non autorisé

- Taux d'intérêt (intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant) **Taux d'usure⁽³⁾**

COMMISSIONS⁽⁴⁾

■ Commission sur le plus fort découvert **0,15 % /trimestre**

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

■ Commission d'immobilisation **1,00 %/trimestre**

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽⁵⁾

■ Taux d'intérêt⁽⁶⁾ **Nous consulter**

CRÉDIT DIGITAL PRO⁽⁷⁾

■ Frais de dossier **0,50% du montant emprunté**

- Minimum de perception **50,00 €**

- Maximum de perception **250,00 €**

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant.

(3) Taux débiteurs plafonnés au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Les taux d'usure sont déterminés en fonction du montant du découvert en compte utilisé. Taux d'usure disponible sur le site www.banque-france.fr, rubrique Statistiques, Taux et cours.

(4) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(6) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

(7) Sous réserve d'éligibilité à l'offre. Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

10 FINANCEMENT⁽¹⁾

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
 - Taux de découvert **Nous consulter**
 - Frais de dossier (% du montant emprunté) **1,00 %**
 - (création et renouvellement) **Minimum de 100,00 €/dossier**
- Découvert non autorisé
 - Taux (intérêts calculés sur le solde débiteur du compte) **Taux d'usure⁽²⁾**

COMMISSIONS⁽³⁾

- Commission sur le plus fort découvert **Gratuit**
- Commission d'immobilisation **Gratuit**

POUR LES PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

- Frais de mise en place du dossier **36,00 €**
- Commission de bordereau **25,00 €**
- Commission par notification **25,00 €**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme.. **Gratuit**

AFFACTURAGE

- Contrat d'affacturage **Nous consulter**
- FlashFactures **3,95 % du montant financé des factures confiées**
Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Taux débiteurs plafonnés au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Les taux d'usure sont déterminés en fonction du montant du découvert en compte utilisé. Taux d'usure disponible sur le site www.banque-france.fr, rubrique Statistiques, Taux et cours.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Frais de dossier **1,00 %**
 - Minimum de perception..... **150,00 €/dossier**
- Crédits complexes (LBO*, rachat de parts, ...)
 - Minimum de perception..... **300,00 €/dossier**

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme de financements complète en faveur de la transition énergétique : travaux d'amélioration énergétique du bâtiment, énergies renouvelables, matériel permettant de réduire la consommation d'énergie, véhicule ou flotte de véhicules propres avec bornes de rechargement. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

- Frais de dossier..... **2,00 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 50,00 €**
- Publicité légale crédit-bail/Location (greffe du tribunal de Commerce)..... **23,00 €**
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)..... **250,00 €**
- Annulation ou modification d'assurance **50,00 €**
- Mainlevée d'opposition - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
- Mainlevée d'opposition - **contrat non couvert par notre assurance groupe** ... **50,00 €**
- Gestion d'un sinistre matériel - **contrat couvert par notre assurance groupe**... **Gratuit**
- Gestion d'un sinistre matériel - **contrat non couvert par notre assurance groupe**..... **150,00 €**
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - **contrat couvert par notre assurance groupe**..... **Gratuit**
- Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - **contrat non couvert par notre assurance groupe**..... **50,00 €**
- Réédition de documents (contrats, échéanciers...)⁽¹⁾ **50,00 €**
- Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)..... **35,00 €**
- Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)..... **50,00 €**
- Radiation de publicité ou de gage⁽²⁾..... **35,00 €**
- Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire) **50,00 €**
- Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement⁽²⁾..... **50,00 €**

(1) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client.

(2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

*LBO : Leveraged Buy-Out (ou rachat avec effet de levier en français).

10 FINANCEMENT⁽¹⁾

■ Changement du mode de règlement ⁽²⁾	
- De chèque ou virement à prélèvement	Gratuit
- De prélèvement à chèque	250,00 €
- De prélèvement à virement	250,00 €
■ Décompte de sortie anticipée ⁽²⁾⁽³⁾	50,00 €
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽²⁾	50,00 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes)	75,00 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽²⁾	250,00 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽²⁾	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽²⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) ⁽²⁾	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽²⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €
LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	Nous consulter
LA LOCATION LONGUE DURÉE	Nous consulter
LES AUTRES OPÉRATIONS	
■ Décompte de remboursement anticipé	34,50 €
■ Duplicata d'un tableau d'amortissement	20,00 €
■ Duplicata d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement	31,00 €
■ Frais d'avenant	125,00 €/acte
■ Attestations diverses	11,00 €/acte
■ Information annuelle aux cautions garantes sur crédits	Gratuit
■ Avenant de renégociation de taux	1 % du capital restant dû (minimum de 500,00 €)

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(3) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client.

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur **Nous consulter**
L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts.
En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

> CAUTIONS ET GARANTIES

CAUTIONS BANCAIRES

- Frais de dossier
 - Frais d'émission par acte simple **40,00 €/dossier**
 - Frais d'émission par acte complexe **110,00 €/dossier**
 - Commission annuelle **3,00 % maximum**
- Frais de mainlevée **76,00 €/acte**

ENGAGEMENT PAR SIGNATURE

- Engagement par signature en % de la garantie **1,00 %**
 - Minimum de perception **36,00 €/acte**
 - Maximum de perception **110,00 €/acte**
- Frais de dénonciation dans la presse **Frais réels avec minimum de 300,00 €**

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

- Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Épargne/actions de sociétés non cotées **80,00 €/acte**
- Nantissement de compte-titres **80,00 €/acte**
- Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie autres établissements **80,00 €/acte**
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé **80,00 €/acte**
- Prise de gage **80,00 €/acte**
- Blocage de compte courant d'associé **80,00 €/acte**
- Mainlevée de garantie réelle **76,00 €/acte**
- Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé **140,00 €**
- Frais d'enregistrement **Frais réels**

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.



- Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PER COLi⁽¹⁾, Intéressement)
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
Le PEI et PER COLi en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PER COLi). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants **Nous consulter**
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERo)..... **Nous consulter**
Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Bimpli Resto »⁽³⁾ (carte et chèque) **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Bimpli Cado »⁽³⁾ (carte et chèque)..... **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PER COLi : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile, Bimpli est une marque de Swile SAS et distribué par Caisse d'Épargne. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 199,30 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Altis, Bâtiment A, 561 rue Georges Meliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12 PLACEMENTS FINANCIERS

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).



> LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM⁽²⁾/FIA⁽²⁾

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant
 - Par Internet*..... **0,50 %, min 8,50 €**
 - Par téléphone (Direct Ecureuil - téléconseiller)..... **1,45 %, min 17,50 €**
 - En agence..... **1,50 %, min 18,50 €**
- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères (taux de courtage - minimum de perception)..... **Nous consulter**
- Ordre annulé ou non exécuté - sur Internet*..... **Gratuit**
- Ordre annulé ou non exécuté - hors Internet..... **Gratuit**
- OPCVM/FIA⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Épargne..... **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux..... **40,00 €/opération + frais d'émetteur**
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Épargne hors FCP⁽⁵⁾ garanti ou à promesse..... **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP⁽⁵⁾ garanti ou à promesse..... **Nous consulter**
 - Rachat avant échéance de FCP⁽⁵⁾ non garanti..... **Nous consulter**
 - Autres instruments financiers..... **Nous consulter**
- Service Règlement Différé..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Grâce aux solutions d'épargne verte de la Caisse d'Épargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région.

N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

* Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à Caisse d'Épargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'Information Clé (DIC).

(5) FCP : Fonds Commun de Placement.



12 PLACEMENTS FINANCIERS

> LES PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO*, ...) **Gratuit**

> LES DROITS DE GARDE **TVA**

- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'Épargne **25,00€/an**

	Commission proportionnelle appliquée en début de trimestre civil et calculée sur la valeur des titres détenus au dernier jour du trimestre civil précédent			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	0,33 % de la valeur du portefeuille	37,50 €	375,00 €	4,25 €/ligne
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	0,33 % de la valeur du portefeuille	37,50 €	375,00 €	4,25 €/ligne
Portefeuille sans valeur inscrite				25,00 €

- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)⁽¹⁾. **Application des droits de garde (cf. ci-dessus).**

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début de trimestre civil et calculés sur la valeur des titres détenus au dernier jour du trimestre civil précédent.

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
* CTO : Compte Titre Ordinaire.

> LES AUTRES TARIFS

■ Attestation de plus-values (sur IFU)	Gratuit
■ Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
■ Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) TVA	16,66 €
■ Attestation de plus-values (sur demande), relevé IFI TVA	30,00 €
■ Bourse Esprit Ecureuil	
- Service Abonnement	Gratuit
- Service « Prise de bénéfices »	10,50 €
- Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil ⁽¹⁾	7,00 €/an
- Cotisation forfaitaire annuelle	12,00 €/an
■ Gestion sous mandat TVA	Nous consulter
■ Opération sur titre non coté	
- Taux de courtage (frais de gestion)	2,00 %/opération
- Minimum de perception	50,00 €

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

■ Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception TVA ..	125,00 €
■ Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Épargne	Gratuit

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Épargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

(1) Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil est un produit de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

13 L'ÉPARGNE



- Frais de tenue et de gestion de livret inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel. **30,00 €/an**
dans la limite du solde créditeur du compte

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

Tarifs en € par opération (sauf indication contraire).



> LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

En euros	En agence/Par téléphone	Par télétransmission ⁽²⁾
Commission proportionnelle au montant du virement	0,10 %	
Minimum de perception	16,30 €	

- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €)..... **5,00 €**

En devises	En agence/Par téléphone	Par télétransmission ⁽²⁾
Commission proportionnelle au montant du virement	0,10 %	-
a- Minimum de perception	16,30 €	16,30 €
Commission de change ⁽³⁾ proportionnelle au montant du virement	0,05 %	0,05 %
b- Minimum de perception	15,10 €	15,10 €
Minimum de perception a+b	31,40 €	31,40 €
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)	16,10 €	
Frais de correspondant	16,00 €	

> LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVICES

- Frais par virement..... **0,10% du montant de l'opération**
 - a- Minimum de perception..... **16,30 €**
- Frais de commission de change⁽³⁾ (pour les virements en devises)... **0,05 % du montant de l'opération**
 - b- Minimum de perception..... **15,10 €**
- Minimum de perception a+b **31,40 €**
- Frais supplémentaires de correction (coordonnées manquantes ou erronées)..... **16,10 €**

CHÈQUE ÉMIS À L'ÉTRANGER

- Commission de service..... **19,00 €/chèque**
- Commission de change..... **17,00 €/chèque**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 49).

(2) Par échange de données informatisées.

(3) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

Tarifs en € par opération (sauf indication contraire).

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER (COÛT RÉEL) ENCAISSEMENT (EFFETS) LIBRES EXPORT

■ Frais d'impayé.....	40,00 €
■ Dans l'Union Européenne (U.E.) en euros	
- Commission fixe standard	Gratuit
- Correction (coordonnées bancaires manquantes ou erronées).....	16,10 €
■ Hors Union Européenne (U.E.) en euros	
a - Commission proportionnelle.....	0,10 % du montant de l'opération
- Minimum de perception.....	16,30 €
b - Commission de change ⁽²⁾	0,05 % du montant de l'opération
- Minimum de perception.....	14,70 €
- Minimum de perception si devise (a + b).....	31,00 €

ENCAISSEMENTS DOCUMENTAIRES EXPORT..... Nous consulter

➤ OFFRE QUI N'EST PLUS COMMERCIALISÉE

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER

- Arrêt de commercialisation

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 49).

(2) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCE PROFESSIONNELLE « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Dailly » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

15

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union Européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le Code Monétaire et Financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

16 LES NUMÉROS UTILES



La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par Internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

■ TPE (hors Premium)

 **N°Cristal** 09 69 39 16 17

APPEL NON SURTAXE

■ TPE Premium et CE Boost Pay Business

 **N°Cristal** 09 69 36 06 86

APPEL NON SURTAXE

SP PLUS/JEPAIENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Épargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garantie Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des Professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

> NOS PARTENAIRES

BPCE Assurances IARD : Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des Assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME.

BPCE IARD : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE : Société anonyme au capital social de 161 469 776 e. Entreprise régie par le Code des Assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



APIVIA MACIF MUTUELLE : APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES : société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

IMA GIE : Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 Euros. Siège social : 118, avenue de Paris - 79033 Niort Cedex 9.

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



› EXPRIMER UNE RÉCLAMATION*

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

■ En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au service relations clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par Internet
Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté Service Relations Clientèle 1, Rond-point de la Nation BP 23088 - 21088 DIJON Cedex 9	www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ (région Bourgogne Franche-Comté) rubrique « Ma banque pratique » - « Service Relations Clientèle »

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

*L'accès au dispositif de traitement des réclamations est gratuit.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence et du service relations client, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chefs d'entreprises, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

Par Internet (contact dans les 48h)	
Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr⁽¹⁾	

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes-titres...

Par Internet	Par courrier
www.amf-france.org⁽¹⁾	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par Internet	Par courrier
www.mediation-assurance.org⁽¹⁾	La Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par Internet	Par courrier
www.lemediateur.fbf.fr⁽¹⁾	Le Médiateur de la FBF CS 151 75422 Paris Cedex 9

PLUS D'INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/professionnels⁽¹⁾

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Épargne.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.



Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr

